

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Cédric Pillonel – Les barrages suisses mis aux enchères ?

Rappel

La société Alpiq connaît actuellement une triste notoriété par sa volonté de vendre ses participations dans les barrages suisses. Selon les analystes, le fait qu'Alpiq n'ait pas accès aux clients finaux, notamment les clients captifs, rend cette société très vulnérable aux prix actuels du marché de l'électricité. Alors que les barrages ont fait la fortune et la gloire des entreprises électriques suisses au siècle dernier, ils subissent aujourd'hui la concurrence due à la surproduction européenne d'électricité.

Si le calcul des entreprises se base sur des considérations économiques à court et moyen terme, tel ne devrait pas être le cas des collectivités publiques. Les ouvrages hydroélectriques assurant un approvisionnement électrique sûr, issu des énergies renouvelables et indigène, il paraît adéquat que les collectivités publiques en gardent le contrôle.

Fort de ces constats, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le Conseil d'Etat considère-t-il que les ouvrages hydroélectriques doivent rester en mains publiques ?*
- 2. Le Conseil d'Etat a-t-il pris langue avec les entreprises électriques dans lesquelles le canton possède des participations pour élaborer une stratégie de rachat visant à assurer un approvisionnement indigène ? A-t-il entrepris des discussions avec les autres entreprises électriques vaudoises et les communes propriétaires de leurs services industriels ?*
- 3. Le Conseil d'Etat a-t-il envisagé d'acquérir tout ou partie des participations dans les barrages qu'Alpiq souhaite vendre ?*

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Cédric Pillonel

Réponse du Conseil d'Etat

Introduction

La baisse constante des prix de l'électricité – les prix de marché sont passés de 62.7 euro /MWh en 2008 à environ 39 euro/MWh en 2015 et moins de 30 euro/MWh début 2016 – met les producteurs suisses d'électricité en difficulté ; le prix de revient de la plupart des ouvrages hydroélectriques est en effet près de deux fois supérieur aux prix actuels du marché. Les sociétés vendant leur production au prix du marché, qui n'ont pas de clients captifs auxquelles elles peuvent vendre l'électricité à son prix de revient, sont particulièrement touchées par ce phénomène et perdent de l'argent. Sans clients captifs, Alpiq est dans cette situation.

En mars 2016, Alpiq a présenté le projet Hydroco conçu pour " sauver " son parc hydroélectrique. Alpiq propose de placer ses ouvrages hydroélectriques et ses participations dans des ouvrages hydroélectriques de la société Hydroco. Alpiq prévoit de conserver 51% du capital de cette société et d'en mettre en vente 49%. Cette solution permettrait certes de réduire l'endettement de la société, mais ne règle cependant pas le problème de fond d'un prix de revient de l'énergie hydroélectrique supérieur au prix du marché et qui est amené à perdurer à moyen terme. Les résultats de cette opération ne sont pas encore connus.

Les entreprises électriques et services industriels romands ont évalué la possibilité d'investir dans cette société. Néanmoins, de nombreux facteurs semblent limiter l'attractivité de cette offre, malgré les qualités de ce parc hydraulique. Ces facteurs d'incertitudes sont les suivants :

- Les ouvrages seront déficitaires durant de nombreuses années avec des échéances de concessions hydrauliques aux

règles de renouvellement incertaines

- L'offre d'Alpiq est une offre de participation minoritaire sans contrôle direct des ouvrages
- Le taux de change euro/CHF influence considérablement la rentabilité du parc hydraulique
- La possibilité de facturer aux clients captifs l'énergie au prix de revient n'est pas garantie sur le long terme, en raison d'une part de la possible ouverture totale du marché, d'autre part en raison de la récente décision du Tribunal fédéral qui limite cette possibilité.

Réponse aux questions posées

1. Le Conseil d'Etat considère-t-il que les ouvrages hydroélectriques doivent rester en mains publiques ?

Le maintien en mains publiques romandes, de manière directe ou indirecte, garantit la bonne gestion de ces ouvrages sur le long terme ainsi que l'utilisation de leur énergie selon les besoins locaux et en maîtrisant les prix, maintenant comme à l'avenir. Par ailleurs, ils sont une source indispensable pour la sécurité d'approvisionnement de la Suisse en général, nous rendant moins dépendants des aléas extérieurs pour l'acquisition ou le transport d'énergie. De plus ces ouvrages fournissent une énergie renouvelable et sont indispensables à la réussite de la stratégie énergétique 2050.

2. Le Conseil d'Etat a-t-il pris langue avec les entreprises électriques dans lesquelles le canton possède des participations pour élaborer une stratégie de rachat visant à assurer un approvisionnement indigène ? A-t-il entrepris des discussions avec les autres entreprises électriques vaudoises et les communes propriétaires de leurs services industriels ?

Le Conseil d'Etat entretient des contacts réguliers avec le Conseil d'administration de Romande Energie et ce sujet a été à l'ordre du jour de plusieurs séances communes. Romande Energie a également eu des discussions avec des distributeurs romands pour évaluer l'offre d'Alpiq.

Le canton soutient les entreprises électriques publiques et parapubliques dans leur volonté de saisir l'opportunité de compléter leur portefeuille d'approvisionnement renouvelable régional, pour autant que les conditions politiques économiques, techniques et juridiques soient satisfaisantes.

3. Le Conseil d'Etat a-t-il envisagé d'acquérir tout ou partie des participations dans les barrages qu'Alpiq souhaite vendre ?

Le Conseil d'Etat considère qu'il appartient d'abord aux entreprises du secteur électrique dans lesquelles les pouvoirs publics détiennent une part prépondérante d'investir directement dans des ouvrages de production d'énergie. Par ailleurs, la prise de participation de l'Etat dans des sociétés ne rentre plus dans ses objectifs à moyen ou long terme.

Le Conseil d'Etat considère que le canton devrait agir au niveau de la création de conditions-cadre favorables à l'hydroélectricité. Ainsi, l'action de l'Etat de Vaud consisterait notamment en des mesures de lobbying actif pour favoriser le soutien de la grande hydraulique sur le plan fédéral en particulier. Il convient également d'étudier la faisabilité juridique et financière de mesures cantonales ou intercantionales dans ce sens.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 31 août 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean